

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016**

L'an deux mil seize et sept juin à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS: Mmes BUREAU, FOVET, DUFOUR, Mrs. POISBELAUD, BICHON, SHORTHOUSE, JAUNAS, DUBRAY, DEMSKI, LAURENT.

ABSENTS: M. Michel CHARDONNEAU qui a donné pouvoir à Mme Martine DUFOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine DUFOUR

DATE DE CONVOCATION : 01/06/2016

1 – Point sur les contrats CAE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat CAE conclu avec Monsieur Damien BAFFEREAU arrive à échéance le 30 juin 2016.

Sachant que le contrat de travail ne pouvant pas être prolongé dans la limite d'une durée totale de 24 mois, que la durée maximum de prolongation a été atteinte et au vu des besoins de renfort, il est proposé à l'assemblée le recrutement d'un nouveau candidat.

Monsieur le maire propose le recrutement d'un nouveau candidat à compter du 1^{er} septembre 2016 à raison de 20 heures hebdomadaire.

En ce qui concerne le contrat de Monsieur Hervé YGONIN, qui a débuté le 07 septembre 2015 et qui arrive à échéance le 06 septembre 2016, Monsieur le Maire propose une prolongation de son contrat de 12 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition du Maire pour le recrutement d'un nouveau candidat à compter du 1er septembre 2016 à raison de 20 heures hebdomadaire pour une durée de 12 mois.

- approuve la proposition de Monsieur le Maire pour la prolongation d'une durée de 12 mois du contrat de Monsieur Hervé YGONIN.

- charge Monsieur le Maire de la signature de tous documents relatifs à ces dossiers.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016****2 – Etude des devis reçus.**

Monsieur le Maire fait part des devis reçus pour les opérations suivantes qui ont été inscrites au budget :

- opération n° 2016 002 – Vitrines affichage
- opération n° 2016 003 – Matériel informatique
- opération n° 082015 – divers matériels pour l'acquisition d'une table de ping-pong
- opération n° 2016 001 – sécurité de Ripemont
- un devis du Syndicat de Voirie pour des travaux d'entretien sur la VC 403 limitrophe avec la Jarrie

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de retenir les devis suivants :

- JPP pour les vitrines pour un montant de 1 558.96 € HT et 1 870.75 € TTC,
- Soluris pour le renouvellement du matériel informatique pour un montant de 1 467.63 € HT et 1 658.24 € TTC,
- Manutan Collectivités pour l'acquisition d'une table de ping-pong pour un montant de 908.96 € HT et 1 090.75 € TTC,
- Le Conseil Départemental pour la sécurité de Ripemont pour un montant de 12 858.92 € HT et 15 430.70 € TTC dont la part communale s'élevant à 25% du montant HT soit 3 214.73 € HT,
- Le Syndicat Départemental de la Voirie pour la VC 403 pour un montant de 469.56 € HT et 523.74 € TTC.

3 – Organisation du 13 et 14 juillet 2016.

Monsieur le Maire fait part aux élus de l'organisation habituelle de la fête nationale et demande à l'assemblée de bien vouloir se déterminer pour cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de reconduire le principe retenu les années passées : repas le 13 au soir servi à l'aire de loisirs, jeux dans l'après-midi du 14 avec goûter servi aux enfants

4 – Indemnité au trésorier (M.ARSICAUD).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le receveur municipal perçoit une indemnité de conseil au taux de 50% par an, calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Au vu des besoins de conseil sollicités Monsieur le Maire propose de revoir cette indemnité.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Eric ARSICAUD,

5 – Point sur le projet salle des fêtes et mairie.

- réalisation de l'étude de sol par Compétence Géotechnique Atlantique,
- réalisation de l'étude de la toiture par Arcabois,
- la commission cuisine s'est réunie le 19 mai 2016 pour faire le point du besoin en mobilier de cuisine,
- un devis a été demandé au Foyer Rural pour le mobilier existant,
- une commission MAPA aura lieu d'ici fin juin.

6 – Affaires diverses.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis de démolir du Château d'eau situé à la Chapelle Bâton a été approuvé malgré l'avis défavorable des Bâtiments de France.

- Le repas des voisins de la Chapelle Bâton aura lieu le 26 juin 2016 au lieu du 18 juin 2016, le repas des voisins de la Folatière aura lieu le 26 juin 2016 au lieu du 12 juin 2016.

- La société Théolia a reçu des arrêtés accordant le permis de construire de deux éoliennes sur la commune.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016**

- Une épreuve cycliste sur route organisée par la Roue Libre Garnaudienne aura lieu le 28 août 2016 dans l'après-midi sur les voies suivantes : rue de la Prée, rue de Dampierre et D 127^E1.

- Le jury départemental du 58^{ème} concours des villages fleuris effectuera une visite le 5 juillet 2016 à 10h00 sur la commune.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu concernant une demande de constructibilité d'une parcelle.

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'analyse financière issue de la gestion 2015 ainsi que les ratios. Ces documents ont été transmis par le trésorier.

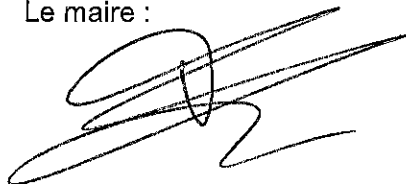
- Le SDEER a fait parvenir une lettre d'information concernant le déploiement du compteur Linky dans laquelle est rappelé le transfert de compétence au SDEER de la commune concernant le concessionnaire ERDF et indique sa volonté d'apporter un soin particulier au suivi du déploiement du compteur Linky sur le département.

- La Fête des Abeilles aura lieu le 3 septembre 2016 à 14h00 à la cantine de l'école.

7 – Comptes rendus de réunions.

- Conseil communautaire du 18 avril 2016 à Saint Savinien : Eric POISBELAUD
- Conseil communautaire du 09 mai 2016 à Saint Hilaire : Eric POISBELAUD
- Tirage au sort des jurés d'assises le 10 mai 2016 à Matha : Nadine BUREAU
- Conseil communautaire du 06 juin 2016 à Saint Jean d'Angély : Eric POISBELAUD

Le maire :



Le secrétaire de séance :

